

Label CLCE - Centre Label et Contrôle Electrique

INSCRIPTIONS RECONDUCTION 2019

Les inscriptions pour la session annuelle de reconduction du label CLCE - Centre Label et Contrôle Electrique - sont ouvertes du mercredi 15 mai au **vendredi 31 mai 2019 - 12h, après cette date, il ne sera pas possible de s'inscrire.**

L'unique session de reconduction CLCE cette année est programmée les 4 et 5 juillet suivant ce programme :

- **4 juillet 2019** de 8h à 12h (4 heures environ) : formation théorique sur les évolutions de la norme NF C 15-100, Titre 10 Habitation
- **4 juillet après midi ou 5 juillet matin** (4 heures par petit groupe) : examen théorique et pratique par petit groupe sur une demi-journée

La formation et les examens se dérouleront au Pôle Entreprises, à Papeete (cf. plan ci-joint).

Le tarif est de **55 000 XPF** et comprend :

- La formation sur la norme NF C 15-100, Titre 10 Habitation
- Le passage des examens (théorique, pratique et sur site)
- La remise des supports de formation

Pour rappel : exceptionnellement, cette année, les frais relatifs à la reconduction du label seront pris en charge par la CCISM, grâce aux fonds de l'association CLCE. Cette prise en charge ne s'applique **uniquement pour un seul stagiaire** par entreprise labellisée.

Si vous souhaitez titulariser plusieurs employés de vos entreprises (le label étant individuel), les coûts ne seront pas pris en charge par la CCISM.

Pour les salariés, une prise en charge de ce montant est possible par le Fonds Partiaire de Gestion (<http://www.fondsparitaire.pf/>).

Attention : les accords de prise en charge directe par le Fonds Paritaire de Gestion (FPG) doivent être fournis AU PLUS TARD LE 31 MAI. Passé cette date, la facturation sera faite au nom de l'entreprise et la prise en charge par le FPG pourra se faire par remboursement à l'entreprise.

Inscription par mail à orama@ccism.pf, ou par téléphone au 40 47 27 72, en précisant :

- Le nom du candidat
- Le contact du candidat (mail et téléphone) et son statut (salarié ou patenté)
- Le nom et N° TAHITI de l'entreprise
- Le nom du responsable de l'entreprise
- Le contact du responsable de l'entreprise (mail et téléphone)

Cette formation est obligatoire pour la reconduction de votre label, et qu'une seule session est prévue cette année pour le moment.